

Règlement du prix de reconnaissance des éducatrices et éducateurs de la petite enfance

1. Organisateur du concours

Ce concours est organisé par l'ACUFC, dans le cadre de la Semaine nationale de reconnaissance des éducatrices et éducateurs de la petite enfance qui a lieu du 19 au 23 octobre 2026 et est financé par le gouvernement du Canada par le biais du programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au sein des communautés francophones en situation minoritaire.

2. Objectif du concours

Mettre en lumière et récompenser des éducatrices et éducateurs exceptionnels au sein des communautés francophones en situation minoritaire à travers les témoignages de leurs collègues et des familles.

3. Période du concours

- Début des nominations : 17 août 2026
- Fin des nominations : 13 septembre 2026
- Annonce des gagnants : 23 octobre 2026

4. Admissibilité des personnes nommées

Peuvent être nommé.e.s :

- Toute éducatrice ou tout éducateur travaillant activement dans un service éducatif à la **petite enfance francophone en situation minoritaire** lors de la remise du prix,
ET
- Résidant et travaillant au Canada, à l'exception du Québec.

5. Comment participer

Toute personne ayant un lien direct avec la pratique professionnelle de l'éducatrice ou de l'éducateur peut soumettre une nomination, notamment un parent ou tuteur.trice d'un enfant fréquentant ou ayant fréquenté un service éducatif, un membre du personnel, une collègue ou un collègue, ou une personne occupant un poste de direction ou de supervision.

Les membres de la famille ou de la parenté de la personne nommée ne peuvent pas soumettre une nomination.

La personne qui soumet une nomination doit remplir le formulaire sur le site officiel de l'événement, incluant :

- Nom et prénom de l'éducatrice/éducateur
- Contact de l'éducatrice/éducateur (adresse courriel/numéro de téléphone)
- Lieu de travail (nom du centre/ville/province ou territoire)
- Contact du superviseur de la personne nommée (facultatif)
- Votre lien avec la personne nommée (parent ou tuteur.trice d'un enfant fréquentant ou ayant fréquenté un service éducatif, collègue, direction, etc.)
- Votre récit (max. 1800 caractères) – basé sur le thème choisi
- Votre prénom et adresse courriel (pour vérification, restera anonyme)

Limite : Chaque personne peut soumettre une seule nomination pendant la période du concours.

6. Critères d'évaluation

Chaque récit sera évalué selon 5 critères :

- **Impact de la pratique** sur les enfants, les familles, et retombées dans les communautés francophones en situation minoritaire
- **Inspiration et émotion**
- **Pertinence** avec le thème et **respect des consignes**
- **Clarté** du récit
- **Originalité** ou **singularité** de la situation racontée

7. Prix à gagner

Quatre gagnant.e.s recevront chacun.e :

- Une bourse de formation d'une valeur maximale de 2 250 \$ à utiliser pour le développement professionnel en français (formations, certifications, etc.), utilisable en une ou plusieurs fois avant le 31 décembre 2027.
La bourse couvre les frais facturés directement par l'établissement ou l'organisme de formation, y compris lorsqu'ils sont inclus dans le coût d'inscription ou de participation. Les frais connexes engagés directement par la personne gagnante, notamment les frais de déplacement, d'hébergement ou de repas, ne sont pas admissibles.
- Une veste zippée mettant à l'honneur la profession.
- Une reconnaissance officielle (attestation, témoignages diffusés, annonce des gagnant(e)s en ligne).

Les lauréat.e.s seront réparti.e.s par grande région géographique :

- Ouest (Alberta, Colombie-Britannique)
- Prairies et Nord (Manitoba, Saskatchewan, Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut)

- Ontario
- Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador)

Si une région ne compte aucune nomination admissible, le ou les prix correspondants pourront être attribués à d'autres nominations admissibles, sans égard à leur région d'origine, de manière à ce que quatre prix soient décernés au total.

Le prix sera remis lors d'une annonce au cours de la Semaine de reconnaissance des éducatrices et éducateurs de la petite enfance, le 23 octobre 2026.

8. Comité et processus de sélection

Les nominations seront anonymisées puis évaluées par un comité indépendant composé de quatre membres représentatifs de la profession et de la francophonie canadienne. Les décisions du comité sont finales et sans appel.

9. Utilisation des témoignages

Les témoignages et l'identité des personnes nominatrices demeurent anonymes.

Le nom, la photo des personnes lauréates et le témoignage seront publiés (ex. : réseaux sociaux, site web) une fois le formulaire de consentement signé.

Les témoignages des personnes non retenues pourront être utilisés à des fins de promotion ou de reconnaissance, de façon anonyme, sauf si une autorisation expresse est donnée.

10. Dispositions générales

- Toute nomination incomplète sera déclarée inadmissible.
- L'ACUFC se réserve le droit de demander toute pièce justificative permettant de vérifier l'admissibilité d'une personne nommée. Le défaut de fournir les documents demandés dans le délai prescrit peut entraîner le rejet de la nomination.
- La participation au concours vaut acceptation du présent règlement dans son intégralité.
- Le prix est non transférable et doit être utilisé pour une inscription et un paiement par l'ACUFC avant le 31 décembre 2027.
- Aucune compensation en argent ne sera versée si le montant de la bourse n'est pas utilisé.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement ou annuler le concours en cas de force majeure.